

CONSIGNES POUR LES PLAQUES ET LES ORDONNANCES

- MODELE DE PLAQUE

Design :

- Dimension : Longueur 30 cm X Largeur 25 cm
- Couleur support et lettres (au choix)
- Caractères mentions (au choix)

Mentions obligatoires :

- Docteur (Prénom et Nom)
- Activité (ex : Médecine Générale, Spécialiste en ophtalmologie ou Maladies des yeux...)
- Diplômes, Formations, Titres (présentés au Conseil de l'Ordre et reconnus par l'Ordre National).
- Secteur de convention (conventionné secteur 1 ou 2 ou non conventionné)

Mentions facultatives

- Téléphone
- Consultations sur rendez-vous
- Horaires des consultations

- MODELE D'ORDONNANCE

- Docteur (Prénom et Nom)
- Activité (ex : Médecine Générale, Spécialiste en ophtalmologie ou Maladies des yeux...)
- Diplômes, Formations, Titres (présentés au Conseil de l'Ordre et reconnus par l'Ordre National).
- Secteur de convention (conventionné secteur 1 ou 2 ou non conventionné)
- Adresse, Téléphone
- N° attribué par la CPAM (N° AM)
- N° RPPS
- En cas d'urgence, appeler le Centre 15 (en bas de l'ordonnance)
- Membre d'une association de gestion agréée (si c'est le cas).

Pour information, la mention « cabinet médical » est autorisée par l'Ordre National pour une association à partir de 3 médecins, tolérée pour 2 médecins par le CD22.

Pour tout projet, présenter vos modèles (plaque, ordonnance, article insertion presse) sur feuilles séparées ou par mail au Secrétariat du Conseil pour accord avant de commander.